



**Ville de Mèze**

**N° 273**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **AUTORISATION DE STATIONNER RUE DE LA MEDITERRANEE - SALLE BERNARD JEU**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par le service des sports de la ville de MEZE,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison d'une manifestation sportive (tennis de table) organisée salle « Bernard Jeu » rue de la Méditerranée, d'autoriser le stationnement d'un camion à proximité du gymnase, afin de permettre le bon déroulement de ces réjouissances et d'éviter tout risque d'accident.

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Le stationnement d'un camion est autorisé rue de la Méditerranée, sur le trottoir à proximité du gymnase « Bernard Jeu », du vendredi 26 mai 2023, 08h00 au dimanche 28 mai 2023, minuit.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par l'association du comité départemental en milieu rural, représentée par M. Kettler et M. Carrère pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 22 mai 2022.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

